



Rubrique: Communications d'entreprises
Sous-rubrique: Invitation à l'assemblée générale
Date de publication: SHAB 16.02.2022
Date d'échéance prévue: 16.02.2023
Numéro de publication: UP04-0000003844

Entité de publication
Givaudan SA, chemin de la Parfumerie 5, 1214 Vernier

Invitation à l'assemblée générale ordinaire de Givaudan SA

Organisation concernée:
Givaudan SA
CHE-100.284.341
chemin de la Parfumerie 5
1214 Vernier

Indications concernant l'assemblée générale:
24.03.2022, 10:30 heures, Givaudan SA
Boardroom
5, chemin de la Parfumerie
1214 Vernier

Texte d'invitation/ordre du jour:
Invitation à l'Assemblée générale ordinaire 2022

Ordre du jour et propositions

1. Approbation du Rapport Annuel, des comptes annuels et des comptes consolidés 2021

Proposition du Conseil d'administration : approbation du Rapport Annuel, des comptes annuels et des comptes consolidés 2021.

2. Vote consultatif sur le Rapport de rémunération 2021

Proposition du Conseil d'administration : approbation à titre consultatif du Rapport de rémunération 2021 (pages 22 à 39 de la version anglaise du Rapport sur la Gouvernance, la Rémunération et les Finances).

Explication : *En accord avec les recommandations du Code suisse de bonnes pratiques pour le gouvernement d'entreprise, le Conseil d'administration vous demande d'approuver à titre consultatif le Rapport de rémunération 2021.*

3. Affectation du bénéfice résultant du bilan et distribution

Proposition du Conseil d'administration :

(a) Bénéfice résultant du bilan

Bénéfice de l'exercice

CHF 1 189 902 703

Solde reporté de l'exercice précédent

CHF 101 479 573

Total du bénéfice résultant du bilan

CHF 1 291 382 276

Distribution aux actionnaires de CHF 66,00 brut par action

CHF 609 416 676

Transfert à la réserve libre

CHF 400 000 000

Total de l'affectation du bénéfice résultant du bilan

CHF 1 009 416 676

Report à nouveau

CHF 281 965 600

(b) Réserve légale générale – capital libéré additionnel

Solde reporté de l'exercice précédent

CHF 3 322 955

Réserve légale générale – capital libéré additionnel

CHF 3 322 955

Report à nouveau CHF

3 322 955

Explication : Le Conseil d'administration propose un dividende ordinaire de CHF 66,00 brut par action, prélevé sur la réserve libre et imposable en Suisse. Si la proposition est approuvée, le paiement interviendra le 30 mars 2022 (date de transaction en bourse ex-dividende : 28 mars 2022). Aucun dividende ne sera déclaré pour les actions détenues par la Société ou l'une de ses filiales.

4. Décharge aux membres du Conseil d'administration

Proposition du Conseil d'administration : donner décharge à ses membres.

5. Elections

5.1 Réélection des administrateurs existants et élection du Président

Le Conseil d'administration propose la réélection des administrateurs suivants, chacun pour une durée de fonction d'une année s'achevant à la fin de l'Assemblée générale ordinaire suivante :

5.1.1 M. Victor Balli

5.1.2 Prof. Dr-Ing. Werner Bauer

5.1.3 Mme Lilian Biner

5.1.4 M. Michael Carlos

5.1.5 Mme Ingrid Deltenre

5.1.6 M. Olivier Filliol

5.1.7 Mme Sophie Gasperment

5.1.8 M. Calvin Grieder (en tant que membre du conseil ainsi que Président du conseil)

Les élections se font individuellement.

Les curricula vitae des administrateurs peuvent être consultés dans le Rapport sur la Gouvernance, la Rémunération et les Finances 2021 et sur le site internet de Givaudan sous : www.givaudan.com/our-company/corporate-governance/board-of-directors.

M. Michael Carlos et Prof. Dr.-Ing. Werner Bauer se présentent pour réélection malgré le dépassement de l'âge limite au moment de l'Assemblée générale 2022. Le Conseil d'administration a par conséquent accordé une exception à la section 2.2 du règlement organisationnel, qui fixe la limite d'âge pour réélection à 70 ans et ceci afin d'assurer la continuité du Conseil d'Administration pendant la pandémie COVID-19 toujours en cours.

5.2 Election d'un nouvel administrateur

Election de

M. Tom Knutzen

Comme nouvel administrateur pour une durée de fonction d'une année s'achevant à la fin de l'Assemblée générale ordinaire suivante.

Tom Knutzen a commencé sa carrière dans le secteur financier en 1985, avant de se tourner vers le secteur industriel "business-to-business" en 1988, au sein duquel il a occupé plusieurs postes de direction depuis. De 1988 à 1996, il a été successivement chef de la trésorerie, contrôleur et directeur financier chez le fabricant de produits de séchage par pulvérisation Niro, de 1996 à 2006, directeur financier et PDG du conglomérat industriel NKT Holding A/S (équipements de nettoyage, câbles d'énergie et équipements de télécommunication), et de 2006 à 2012 PDG du fabricant international d'ingrédients Danisco A/S. Depuis 2012, il est directeur général du producteur d'ingrédients naturels biodégradables Jungbunzlauer Suisse AG, poste dont il démissionnera fin avril 2022 pour rejoindre le conseil d'administration de Jungbunzlauer Holding AG.

Tom Knutzen exerce les mandats suivants dans des sociétés cotées en bourse : Président du conseil d'administration de Tivoli A/S, membre et vice-président du conseil d'administration de FLSmidth & Co. A/S.

Il exerce les mandats suivants dans d'autres sociétés : Président du conseil d'administration de Chr. Augustinus Fabrikker A/S.

Tom Knutzen est titulaire d'un Master of Science en économie et en administration des affaires de la Copenhagen Business School, au Danemark. Il est citoyen danois, né en 1962.

5.3 Election des membres du Comité de rémunération

Propositions du Conseil d'administration : réélection des administrateurs suivants comme membres du Comité de rémunération, chacun pour une durée de fonction d'une année s'achevant à la fin de l'Assemblée générale ordinaire suivante :

5.3.1 Prof. Dr.-Ing. Werner Bauer

5.3.2 Mme Ingrid Deltenre

5.3.3 M. Victor Balli

Les élections se font individuellement.

5.4 Election du représentant indépendant des actionnaires

Propositions du Conseil d'administration : réélection de

M. Manuel Isler, avocat

Comme représentant indépendant des actionnaires pour une durée de fonction d'une année s'achevant à la fin de l'Assemblée générale ordinaire suivante.

5.5 Election de l'organe de révision

Proposition du Conseil d'administration : réélection de

Deloitte SA

Comme organe de révision pour l'exercice 2022.

6. Votes portants sur la rémunération du Conseil d'administration et du Comité exécutif

6.1 Rémunération du Conseil d'administration

Proposition du Conseil d'administration : approbation d'un montant total maximal de rémunération du Conseil d'administration s'élevant à CHF 3 500 000 et couvrant la période jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire 2023.

Explication : Conformément à l'Ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse et aux Statuts de la Société, le Conseil d'administration vous demande d'approuver le montant total maximal de CHF 3 500 000 pour la période susmentionnée, qui se composera, à titre indicatif :

1. une rémunération fixe comprenant les honoraires du Conseil d'administration et des Comités n'excédant pas CHF 1 700 000 ;

2. des unités d'actions assujetties à des restrictions (« Restricted Stock Units »), dont la valeur est calculée en prenant la valeur économique à la date d'attribution selon les normes IFRS, sans appliquer de réduction pour la période de blocage des droits de trois ans.

Givaudan prend en charge les contributions aux régimes de sécurité sociale obligatoires comme la loi l'exige. Aucune rémunération variable ni aucune prestation de retraite ne sont attribuées aux membres du Conseil d'administration. Givaudan a versé des montants dans les limites des montants maximaux approuvés et en conformité avec nos statuts.

Cette année, le montant total relatif à la rémunération du Conseil d'administration soumis pour approbation lors de l'Assemblée générale ordinaire a augmenté par rapport à l'année dernière. Ceci reflète une augmentation de la taille du Conseil d'administration d'un membre proposé pour élection lors de cette Assemblée générale ordinaire.

Aucun changement de structure de rémunération n'est prévu jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire 2023.

Pour plus d'informations sur la rémunération de notre Conseil d'administration, veuillez consulter le Rapport de rémunération (pages 22 à 39 de la version anglaise du Rapport sur la Gouvernance, la Rémunération et les Finances) :

<https://www.givaudan.com/investors/financial-results/results-centre>.

6.2 Rémunération du Comité exécutif

Explication : Conformément à l'Ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse et aux Statuts de la Société, le Conseil d'administration demande aux actionnaires d'approuver les éléments de rémunération du Comité exécutif suivants :

1. le montant total de la rémunération variable à court terme pour l'exercice précédent (2021) et

2. le montant total maximal de la rémunération fixe et de la rémunération variable à long terme pour le présent exercice (2022).

De plus, Givaudan prend en charge les contributions aux régimes de sécurité sociale obligatoires comme la loi l'exige.

Givaudan a versé des montants inférieurs aux montants approuvés et en conformité avec nos statuts.

6.2.1 Rémunération variable à court terme

(Plan de primes annuelles 2021)

Proposition du Conseil d'administration : approbation du montant total de la rémunération variable à court terme du Comité exécutif s'élevant à CHF 5 461 355 pour l'exercice 2021.

Explication : Le montant des primes annuelles proposé pour 2021 est de CHF 5 461 355. Ce montant a été calculé en fonction de la performance réalisée par rapport aux critères prédéfinis pour 2021, soit 50% liés à la croissance du chiffre d'affaires sur une base comparable* et 50% à la marge EBITDA.

* Les montants indiqués sur une base comparable excluent les effets de change, les acquisitions et les cessions.

En 2021, Givaudan a enregistré à nouveau de très bons résultats financiers, la croissance des ventes sur une base comparable atteignant 7,1% et la marge EBITDA 22,2% (22,5% sur une base comparable). Ce résultat a permis de proposer 152% du montant cible au Directeur général et une moyenne de 153% aux autres membres du Comité exécutif.

L'augmentation de la rémunération variable à court terme pour l'exercice précédent (2021 par rapport à 2020) reflète une performance supérieure aux objectifs des primes annuelles en 2021, donnant lieu à une proposition de versement moyen de 153% du montant cible aux membres du Comité exécutif (réalisation moyenne en 2020 : 135% du montant cible)

Pour plus d'informations sur le Plan de primes annuelles 2021, veuillez consulter le Rapport de rémunération (pages 22 à 39 de la version anglaise du Rapport sur la Gouvernance, la Rémunération et les Finances) : <https://www.givaudan.com/investors/financial-results/results-centre>.

6.2.2 Rémunération fixe et rémunération variable à long terme (Plan d'octroi d'unités d'actions de performance 2022 – « PSP »)

Proposition du Conseil d'administration : approbation du montant total maximal de la rémunération fixe et de la rémunération variable à long terme du Comité exécutif s'élevant à CHF 15 400 000 pour l'exercice 2022. Ce montant est identique à celui approuvé par l'Assemblée générale ordinaire 2021.

Explication : A titre indicatif, ce montant est composé d'une rémunération fixe pouvant atteindre CHF 6 900 000 et de la rémunération variable à long terme qui comprend des unités PSP. La valeur des unités PSP octroyées en 2022 est calculée selon les normes IFRS, en fonction des critères de réalisation d'une performance cible et sans appliquer de réduction pour la période d'acquisition des droits (vesting) de trois ans. Le montant effectivement versé à la date d'acquisition des droits (vesting) peut varier en fonction de la fluctuation du cours des actions et de la performance réalisée par rapport aux objectifs prédéfinis entre 0% et 200% du montant cible.

Le montant maximum de la rémunération fixe et de la rémunération variable à long terme soumis pour approbation est identique au montant approuvé l'année précédente. Ce montant représente la rémunération fixe et la rémunération variable à long terme pour sept membres du Comité exécutif (nombre inchangé par rapport à 2021).

Les primes PSP représentent toujours une part importante (45%) de la rémunération totale des membres du Comité exécutif, une pratique qui renforce l'importance qu'accorde Givaudan à la performance à long terme.

La valeur des unités PSP octroyées en 2022 est calculée selon les normes IFRS, en fonction des critères de réalisation d'une performance cible et sans appliquer de réduction pour la période d'acquisition des droits (vesting) de trois ans. Le montant versé à la date d'acquisition des droits (vesting) peut varier en fonction de la fluctuation du cours des actions et de la performance réalisée par rapport aux critères prédéfinis qui peut se situer entre 0% et 200% du montant cible. A la date d'acquisition des droits (vesting), trois ans après l'octroi, la performance peut varier de 0% à 200% en fonction des objectifs

prédéfinis, avec pour effet l'attribution de zéro à deux actions Givaudan par unité d'action liée à la performance. Le PSP 2018 a été versé le 15 avril 2021 à un taux de 140% du montant cible. Ce résultat reflète une performance supérieure aux objectifs de flux de trésorerie et de croissance relative des ventes.

Pour plus d'informations sur le PSP, veuillez consulter le Rapport de rémunération (pages 22 à 39 de la version anglaise du Rapport sur la Gouvernance, la Rémunération et les Finances) : <https://www.givaudan.com/investors/financial-results/results-centre>.

Documentation

Nous joignons à l'invitation adressée aux actionnaires un formulaire d'instructions que ceux-ci voudront bien, s'ils souhaitent voter, remplir et nous renvoyer par retour de courrier à l'adresse suivante : Computershare Schweiz AG, Givaudan SA, Postfach, 4609 Olten, Suisse.

Le Rapport annuel intégré 2021 et le Rapport sur la Gouvernance, la Rémunération et les Finances, qui comprend les comptes annuels, les comptes de groupe, le Rapport de rémunération ainsi que les rapports de l'organe de révision, sont à la disposition des actionnaires au siège de la Société. Ces documents sont également disponibles sur le site Internet de Givaudan <https://www.givaudan.com/investors/financial-results/results-centre>. Le Rapport annuel intégré et le Rapport sur la Gouvernance, la Rémunération et les Finances sont publiés dans leur intégralité en anglais. Une version abrégée électronique du Rapport Annuel Intégré (« 2021 In a Nutshell ») est disponible en anglais sur www.givaudan.com. Les versions abrégées électroniques en français (« 2021 en bref ») et allemand (« 2021 in Kürze ») du Rapport annuel intégré seront disponibles le 24 mars 2022. Toutes les versions en format papier seront disponibles sur demande à partir du même jour.

Droit à voter

Les actionnaires inscrits avec droit de vote au registre des actions au plus tard le 9 mars 2022 à 17h00 seront autorisés à voter à l'Assemblée générale. Ils recevront le matériel de vote en retournant le bulletin d'inscription ci-joint ou en s'adressant au registre des actions, à l'adresse indiquée ci-dessus.

Du 9 mars 2022, 17h00 au 24 mars 2022 inclus, aucune inscription ne sera faite au registre des actions qui donne droit à l'exercice du droit de vote à l'Assemblée générale. Par conséquent, les actionnaires qui aliéneraient tout ou partie de leurs actions avant l'Assemblée générale n'auront plus de droit de vote. Ils devront retourner ou échanger le matériel de vote déjà reçu.

Représentation des votes

Compte tenu du développement de la pandémie COVID-19, l'Assemblée générale aura lieu sans participation physique des actionnaires selon l'article 27 de l'Ordonnance 3 COVID-19 du Conseil fédéral suisse. De ce fait, aucune carte d'accès ne sera délivrée et il ne sera pas non plus possible de se faire représenter par un autre actionnaire. Les actionnaires voteront exclusivement en donnant leurs instructions de vote au représentant indépendant des actionnaires. Les actionnaires peuvent diriger toute question relative aux points de l'agenda au département des Relations avec les investisseurs via le courriel givaudan.investors@givaudan.com jusqu'au 22 mars 2022. Toute question en rapport avec l'Assemblée recevra une réponse avant l'Assemblée générale.

M. Manuel Isler, avocat, c/o B.M.G. Avocats, avenue de Champel 8c, case postale 385, 1211 Genève 12, a été élu représentant indépendant des actionnaires lors de l'Assemblée générale ordinaire 2021.

Le pouvoir rempli et signé doit être transmis au registre des actions par l'actionnaire à Computershare Schweiz AG à l'adresse susmentionnée. Dans la mesure où un actionnaire ne donne au représentant indépendant ni instruction spécifique, ni instruction de voter en faveur des propositions du Conseil d'administration, il s'abstiendra de voter.

Les actionnaires peuvent également voter en donnant au représentant un pouvoir électronique et des instructions de vote sur la plateforme dédiée aux actionnaires gvote (www.gvote.ch) jusqu'au 22 mars 2022.

Givaudan SA

Pour le Conseil d'administration

Le Président

Calvin Grieder

Vernier, le 15 février 2022



Invitation à l'Assemblée générale ordinaire 2022

Jeudi 24 mars 2022

10h30

Givaudan SA

Boardroom

5, chemin de la Parfumerie

1214 Vernier

Note: Compte tenu de la situation de la pandémie COVID-19 en cours, l'Assemblée générale aura lieu sans participation physique des actionnaires selon l'article 27 de l'Ordonnance 3 du Conseil fédéral suisse.

Givaudan versera à la Fondation Givaudan la somme de CHF 200 000 en lieu et place de l'événement traditionnel des actionnaires.

Givaudan
Human by nature

Chers actionnaires,

Compte tenu de la persistance de la pandémie et des risques sanitaires qui en découlent à la fois pour vous et pour nos collaborateurs, c'est avec une profonde déception que cette fois encore nous n'organiserons pas physiquement l'Assemblée générale ordinaire. Afin d'encourager l'engagement avec nos actionnaires malgré les circonstances, nous répondrons toutefois aux questions des actionnaires portant sur les points de l'ordre du jour avant l'assemblée. Nous ferons également un don à la Fondation Givaudan pour soutenir un certain nombre de projets importants pour les communautés avec lesquelles nous travaillons.

2021 a marqué le début de notre nouveau cycle stratégique de cinq ans « La croissance pour objectif, guidée par notre raison d'être » et je suis très fier de vous annoncer que nous avons réalisé une très bonne performance commerciale. Nous avons continué à répondre avec agilité aux impacts de la pandémie mondiale qui se poursuit, transformant des défis en opportunités. Je tiens à remercier nos collaborateurs, nos clients, nos partenaires et nos fournisseurs pour leur formidable collaboration et leur engagement dans tout ce que nous avons accompli. J'aimerais également vous remercier pour votre engagement et pour avoir investi dans Givaudan.

En 2021, nous avons enregistré une croissance du chiffre d'affaires de 7,1% sur une base comparable et 5,7% en francs suisses et un flux de trésorerie disponible de CHF 843 millions ou 12,6% du chiffre d'affaires, en ligne avec nos objectifs financiers 2025. Compte tenu de la bonne performance de Givaudan en 2021 et de sa position financière toujours solide, le Conseil d'administration proposera, lors de l'Assemblée générale ordinaire du 24 mars 2022, si la proposition est acceptée, une augmentation du dividende à CHF 66,00 brut par action, la vingt-et-unième augmentation consécutive depuis notre cotation à la Bourse suisse.

Lors de cette Assemblée générale, tous les membres du Conseil d'administration se représenteront pour un nouveau mandat, y compris Michael Carlos et Werner Bauer, membres expérimentés et qui ont atteint l'âge limite fixé par le règlement organisationnel. Nous sommes convaincus qu'il est dans l'intérêt de Givaudan de les maintenir tous les deux au sein de notre Conseil d'administration pour un mandat supplémentaire d'un an afin d'assurer une bonne continuité du Conseil pendant cette pandémie toujours en cours et pendant l'intégration de nouveaux membres du Conseil. En outre, nous proposerons à l'Assemblée générale d'élire Tom Knutzen comme nouveau membre du Conseil d'administration. Nous jugeons qu'il possède l'expérience, les compétences et l'aptitude requises pour être un excellent complément à notre Conseil. Nous disposons d'un Conseil d'administration expérimenté et, à tous les niveaux, nous continuons à nous assurer que nous disposons des compétences nécessaires et de la bonne combinaison d'expertises et d'expériences.

Je suis également ravi d'annoncer que Givaudan fait évoluer sa marque à travers un nouveau slogan, Human by nature, et une nouvelle identité visuelle. Cette nouvelle marque repose sur deux idées clés - l'humanité et la nature - qui sont l'essence même de la raison d'être de l'entreprise. Ces idées clés constituent l'ADN même de Givaudan, à savoir que nous sommes humains dans la manière dont nous interagissons et nous connectons avec toutes les parties prenantes. L'évolution de la marque reflète l'entreprise que nous sommes aujourd'hui et notre ambition pour l'avenir.

Je tiens à exprimer mes sincères remerciements et ma gratitude aux autres membres du Conseil d'administration, aux membres du Comité exécutif et à tous nos

collaborateurs, partout dans le monde, pour leur travail acharné et leur dévouement, particulièrement pendant une autre année éprouvante.

Ce sont leur contribution et leur passion qui font de Givaudan un endroit unique où il fait bon travailler. Je suis toujours très impressionné par la contribution et la passion de tous les membres de Givaudan à rechercher l'excellence dans tout ce que nous faisons.

Enfin, je tiens également à vous remercier, vous, nos actionnaires, pour votre confiance et votre soutien sans faille.

Je reste confiant sur le fait que Givaudan soit bien positionné pour l'avenir et un succès à long terme et continuera à créer de la valeur durable pour toutes nos parties prenantes grâce à une croissance rentable et responsable, guidée par notre raison d'être.

Je vous adresse mes meilleurs vœux de santé pour l'année à venir et j'espère vivement vous revoir enfin physiquement lors de notre prochaine Assemblée générale ordinaire, le 23 mars 2023.

Calvin Grieder
Président

Ordre du jour et propositions

1. Approbation du Rapport Annuel, des comptes annuels et des comptes consolidés 2021

Proposition du Conseil d'administration : approbation du Rapport Annuel, des comptes annuels et des comptes consolidés 2021.

2. Vote consultatif sur le Rapport de rémunération 2021

Proposition du Conseil d'administration : approbation à titre consultatif du Rapport de rémunération 2021 (pages 22 à 39 de la version anglaise du Rapport sur la Gouvernance, la Rémunération et les Finances).

Explication : En accord avec les recommandations du Code suisse de bonnes pratiques pour le gouvernement d'entreprise, le Conseil d'administration vous demande d'approuver à titre consultatif le Rapport de rémunération 2021.

3. Affectation du bénéfice résultant du bilan et distribution

Proposition du Conseil d'administration :

(a) Bénéfice résultant du bilan

Bénéfice de l'exercice	CHF	1 189 902 703
Solde reporté de l'exercice précédent	CHF	101 479 573
Total du bénéfice résultant du bilan	CHF	1 291 382 276
Distribution aux actionnaires de CHF 66,00 brut par action	CHF	609 416 676
Transfert à la réserve libre	CHF	400 000 000
Total de l'affectation du bénéfice résultant du bilan	CHF	1 009 416 676
Report à nouveau	CHF	281 965 600

(b) Réserve légale générale – capital libéré additionnel

Solde reporté de l'exercice précédent	CHF	3 322 955
Réserve légale générale – capital libéré additionnel	CHF	3 322 955
Report à nouveau	CHF	3 322 955

Explication : Le Conseil d'administration propose un dividende ordinaire de CHF 66,00 brut par action, prélevé sur la réserve libre et imposable en Suisse.

Si la proposition est approuvée, le paiement interviendra le 30 mars 2022 (date de transaction en bourse ex-dividende : 28 mars 2022). Aucun dividende ne sera déclaré pour les actions détenues par la Société ou l'une de ses filiales.

4. Décharge aux membres du Conseil d'administration

Proposition du Conseil d'administration : donner décharge à ses membres.

5. Elections

5.1 Réélection des administrateurs existants et élection du Président

Le Conseil d'administration propose la réélection des administrateurs suivants, chacun pour une durée de fonction d'une année s'achevant à la fin de l'Assemblée générale ordinaire suivante :

- 5.1.1 M. Victor Balli
- 5.1.2 Prof. Dr-Ing. Werner Bauer
- 5.1.3 Mme Lilian Biner
- 5.1.4 M. Michael Carlos
- 5.1.5 Mme Ingrid Deltenre
- 5.1.6 M. Olivier Filliol
- 5.1.7 Mme Sophie Gasperment
- 5.1.8 M. Calvin Grieder (en tant que membre du conseil ainsi que Président du conseil)

Les élections se font individuellement.

Les curricula vitae des administrateurs peuvent être consultés dans le Rapport sur la Gouvernance, la Rémunération et les Finances 2021 et sur le site internet de Givaudan sous : www.givaudan.com/our-company/corporate-governance/board-of-directors.

M. Michael Carlos et Prof. Dr-Ing. Werner Bauer se présentent pour réélection malgré le dépassement de l'âge limite au moment de l'Assemblée générale 2022. Le Conseil d'administration a par conséquent accordé une exception à la section 2.2 du règlement organisationnel, qui fixe la limite d'âge pour réélection à 70 ans et ceci afin d'assurer la continuité du Conseil d'Administration pendant la pandémie COVID-19 toujours en cours.

5.2 Election d'un nouvel administrateur

Election de

M. Tom Knutzen

Comme nouvel administrateur pour une durée de fonction d'une année s'achevant à la fin de l'Assemblée générale ordinaire suivante.

Tom Knutzen a commencé sa carrière dans le secteur financier en 1985, avant de se tourner vers le secteur industriel "business-to-business" en 1988, au sein duquel il a occupé plusieurs postes de direction depuis. De 1988 à 1996, il a été successivement chef de la trésorerie, contrôleur et directeur financier chez le fabricant de produits de séchage par pulvérisation Niro, de 1996 à 2006, directeur financier et PDG du conglomérat industriel NKT Holding A/S (équipements de nettoyage, câbles d'énergie et équipements de télécommunication), et de 2006 à 2012 PDG du fabricant international d'ingrédients Danisco A/S. Depuis 2012, il est directeur général du

producteur d'ingrédients naturels biodégradables Jungbunzlauer Suisse AG, poste dont il démissionnera fin avril 2022 pour rejoindre le conseil d'administration de Jungbunzlauer Holding AG.

Tom Knutzen exerce les mandats suivants dans des sociétés cotées en bourse : Président du conseil d'administration de Tivoli A/S, membre et vice-président du conseil d'administration de FLSmidth & Co. A/S. Il exerce les mandats suivants dans d'autres sociétés : Président du conseil d'administration de Chr. Augustinus Fabrikker A/S.

Tom Knutzen est titulaire d'un Master of Science en économie et en administration des affaires de la Copenhagen Business School, au Danemark. Il est citoyen danois, né en 1962.

5.3 Election des membres du Comité de rémunération

Propositions du Conseil d'administration : réélection des administrateurs suivants comme membres du Comité de rémunération, chacun pour une durée de fonction d'une année s'achevant à la fin de l'Assemblée générale ordinaire suivante :

- 5.3.1 Prof. Dr-Ing. Werner Bauer
- 5.3.2 Mme Ingrid Deltenre
- 5.3.3 M. Victor Balli

Les élections se font individuellement.

5.4 Election du représentant indépendant des actionnaires

Propositions du Conseil d'administration : réélection de

M. Manuel Isler, avocat

Comme représentant indépendant des actionnaires pour une durée de fonction d'une année s'achevant à la fin de l'Assemblée générale ordinaire suivante.

5.5 Election de l'organe de révision

Proposition du Conseil d'administration : réélection de

Deloitte SA

Comme organe de révision pour l'exercice 2022.

6. Votes portants sur la rémunération du Conseil d'administration et du Comité exécutif

6.1 Rémunération du Conseil d'administration

Proposition du Conseil d'administration : approbation d'un montant total maximal de rémunération du Conseil d'administration s'élevant à CHF 3 500 000 et couvrant la période jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire 2023.

Explication : L'annexe 1 ci-jointe fournit de plus amples détails sur le vote proposé concernant les montants de rémunération du Conseil d'administration.

6.2 Rémunération du Comité exécutif

6.2.1 Rémunération variable à court terme (Plan de primes annuelles 2021)

Proposition du Conseil d'administration : approbation du montant total de la rémunération variable à court terme du Comité exécutif s'élevant à CHF 5 461 355 pour l'exercice 2021.

6.2.2 Rémunération fixe et rémunération variable à long terme (Plan d'octroi d'unités d'actions de performance 2022 – « PSP »)

Proposition du Conseil d'administration : approbation du montant total maximal de la rémunération fixe et de la rémunération variable à long terme du Comité exécutif s'élevant à CHF 15 400 000 pour l'exercice 2022. Ce montant est identique à celui approuvé par l'Assemblée générale ordinaire 2021.

Explication : A titre indicatif, ce montant est composé d'une rémunération fixe pouvant atteindre CHF 6 900 000 et de la rémunération variable à long terme qui comprend des unités PSP. La valeur des unités PSP octroyées en 2022 est calculée selon les normes IFRS, en fonction des critères de réalisation d'une performance cible et sans appliquer de réduction pour la période d'acquisition des droits (vesting) de trois ans. Le montant effectivement versé à la date d'acquisition des droits (vesting) peut varier en fonction de la fluctuation du cours des actions et de la performance réalisée par rapport aux objectifs prédéfinis entre 0% et 200% du montant cible.

L'annexe 1 ci-jointe fournit de plus amples détails sur les votes concernant les montants de rémunération du Comité exécutif.

Documentation

Nous joignons à cette invitation un formulaire d'instructions que vous voudrez bien, si vous souhaitez voter, remplir et nous renvoyer par retour de courrier à l'adresse suivante : Computershare Schweiz AG, Givaudan SA, Postfach, 4609 Olten, Suisse.

Le Rapport annuel intégré 2021 et le Rapport sur la Gouvernance, la Rémunération et les Finances, qui comprend les comptes annuels, les comptes de groupe, le Rapport de rémunération ainsi que les rapports de l'organe de révision, sont à la disposition des actionnaires au siège de la Société. Ces documents sont également disponibles sur le site Internet de Givaudan

<https://www.givaudan.com/investors/financial-results/results-centre>. Le Rapport annuel intégré et le Rapport sur la Gouvernance, la Rémunération et les Finances sont publiés dans leur intégralité en anglais. Une version abrégée électronique du Rapport Annuel Intégré (« 2021 In a Nutshell ») est disponible en anglais sur www.givaudan.com. Les versions abrégées électroniques en français (« 2021 en bref ») et allemand (« 2021 in Kürze ») du Rapport annuel intégré seront disponibles le 24 mars 2022. Toutes les versions en format papier seront disponibles sur demande à partir du même jour.

Droit à voter

Les actionnaires inscrits avec droit de vote au registre des actions au plus tard le 9 mars 2022 à 17h00 seront autorisés à voter à l'Assemblée générale. Ils recevront le matériel de vote en retournant le bulletin d'inscription ci-joint ou en s'adressant au registre des actions, à l'adresse indiquée ci-dessus.

Du 9 mars 2022, 17h00 au 24 mars 2022 inclus, aucune inscription ne sera faite au registre des actions qui donne droit à l'exercice du droit de vote à l'Assemblée générale. Par conséquent, les actionnaires qui aliéneraient tout ou partie de leurs actions avant l'Assemblée générale n'auront plus de droit de vote. Ils devront retourner ou échanger le matériel de vote déjà reçu.

Représentation des votes

Compte tenu du développement de la pandémie COVID-19, l'Assemblée générale aura lieu sans participation physique des actionnaires selon l'article 27 de l'Ordonnance 3 COVID-19 du Conseil fédéral suisse. De ce fait, aucune carte d'accès ne sera délivrée et il ne sera pas non plus possible de se faire représenter par un autre actionnaire. Les actionnaires voteront exclusivement en donnant leurs instructions de vote au représentant indépendant des actionnaires. Les actionnaires peuvent diriger toute question relative aux points de l'agenda au département des Relations avec les investisseurs via le courriel givaudan.investors@givaudan.com jusqu'au 22 mars 2022. Toute question en rapport avec l'Assemblée recevra une réponse avant l'Assemblée générale.

M. Manuel Isler, avocat, c/o B.M.G. Avocats, avenue de Champel 8c, case postale 385, 1211 Genève 12, a été élu représentant indépendant des actionnaires lors de l'Assemblée générale ordinaire 2021.

Le pouvoir rempli et signé doit être transmis au registre des actions par l'actionnaire à Computershare Schweiz AG à l'adresse susmentionnée. Dans la mesure où vous ne donnez au représentant indépendant ni instruction spécifique, ni instruction de voter en faveur des propositions du Conseil d'administration, il s'abstiendra de voter.

Vous pouvez également voter en donnant au représentant un pouvoir électronique et des instructions de vote sur la plateforme dédiée aux actionnaires [gvote \(www.gvote.ch\)](http://www.gvote.ch) jusqu'au 22 mars 2022. Pour plus de détails, veuillez consulter l'annexe 2.

Givaudan versera à la Fondation Givaudan la somme de CHF 200 000 en lieu et place de l'événement traditionnel.

Avec nos salutations les meilleures,

Givaudan SA
Pour le Conseil d'administration



Le Président
Calvin Grieder
Vernier, le 15 février 2022

Annexe 1

Explications concernant les votes portant sur la rémunération du Conseil d'administration et du Comité exécutif (point 6)

Selon l'Ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb), Givaudan est tenue de soumettre chaque année les montants de rémunération du Comité exécutif et du Conseil d'administration à l'approbation contraignante des actionnaires.

Sur cette base et conformément à l'ORAb et à nos statuts, le Conseil d'administration soumettra à l'approbation des actionnaires¹:

1. le montant total maximum de la rémunération du Conseil d'administration pour le mandat en cours jusqu'à la prochaine Assemblée générale ordinaire en 2023 ;
2. le montant total de la rémunération variable à court terme du Comité exécutif pour l'exercice précédent (2021) et
3. le montant total maximum de la rémunération fixe et de la rémunération variable à long terme du Comité exécutif pour l'exercice en cours (2022).

Notre rémunération est en accord avec la politique de rémunération de Givaudan et comprend toujours une part importante d'éléments basés sur des actions permettant d'aligner la rémunération du Conseil d'administration et du Comité exécutif sur les intérêts des actionnaires. La rémunération variable du Comité exécutif reste fortement axée sur la performance et la création de valeur à long terme et représente une part significative de la rémunération totale du Comité exécutif.

Nous avons poursuivi notre pratique consistant à soumettre le Rapport de rémunération de Givaudan à un vote consultatif lors de l'Assemblée générale ordinaire, permettant ainsi aux actionnaires d'approuver notre politique de rémunération et de confirmer à nouveau les montants précédemment approuvés de manière prospective.

Pour plus d'informations sur notre système de rémunération, veuillez consulter le Rapport de rémunération (pages 22 à 39 de la version anglaise du Rapport sur la Gouvernance, la Rémunération et les Finances) : <https://www.givaudan.com/investors/financial-results/results-centre>.

¹ Ces montants ne comprennent pas les contributions aux régimes de sécurité sociale obligatoires, estimées à environ 8% des montants de rémunération respectifs.

Explications concernant la rémunération du Conseil d'administration (point 6.1)

Le montant proposé de CHF 3 500 000 est payable au Conseil d'administration et comprend, à titre indicatif:

1. une rémunération fixe comprenant les honoraires du Conseil d'administration et des Comités n'excédant pas CHF 1 700 000 ;
2. des unités d'actions assujetties à des restrictions (« Restricted Stock Units »), dont la valeur est calculée en prenant la valeur économique à la date d'attribution selon les

normes IFRS, sans appliquer de réduction pour la période de blocage des droits de trois ans.

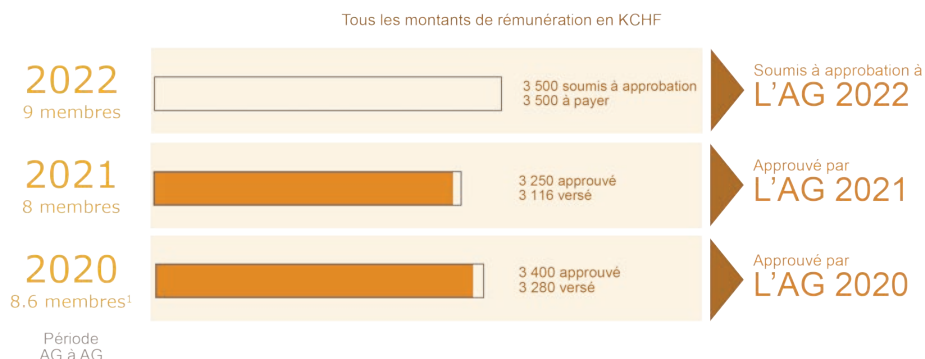
Givaudan prend en charge les contributions aux régimes de sécurité sociale obligatoires comme la loi l'exige. Aucune rémunération variable ni aucune prestation de retraite ne sont attribuées aux membres du Conseil d'administration.

Givaudan a versé des montants dans les limites des montants maximaux approuvés et en conformité avec nos statuts.

Cette année, le montant total relatif à la rémunération du Conseil d'administration soumis pour approbation lors de l'Assemblée générale ordinaire a augmenté par rapport à l'année dernière. Ceci reflète une augmentation de la taille du Conseil d'administration d'un membre proposé pour élection lors de cette Assemblée générale ordinaire.

Aucun changement de structure de rémunération n'est prévu jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire 2023.

Le tableau ci-dessous résume les montants soumis à l'approbation des actionnaires depuis 2020 et les montants effectivement versés ou à payer.



¹ Ce chiffre comprend un membre qui a rejoint le Conseil d'administration en Septembre 2020 et qui a reçu une compensation partielle jusqu'à l'Assemblée générale 2021.

Pour plus d'informations sur la rémunération de notre Conseil d'administration, veuillez consulter le Rapport de rémunération (pages 22 à 39 de la version anglaise du Rapport sur la Gouvernance, la Rémunération et les Finances) : <https://www.givaudan.com/investors/financial-results/results-centre>.

Explications concernant la rémunération du Comité exécutif (point 6.2)

En ce qui concerne le Comité exécutif, le Conseil d'administration soumet à l'approbation des actionnaires :

1. le montant total de la rémunération variable à court terme pour l'exercice précédent (2021) et,
2. le montant total maximum de la rémunération fixe et de la rémunération variable à long terme pour le présent exercice (2022).

De plus, Givaudan prend en charge les contributions aux régimes de sécurité sociale obligatoires comme la loi l'exige.

Givaudan a versé des montants inférieurs aux montants approuvés et en conformité avec nos Statuts.

**Rémunération variable à court terme (Plan de primes annuelles 2021)
(point 6.2.1)**

Le montant des primes annuelles proposé pour 2021 est de CHF 5 461 355. Ce montant a été calculé en fonction de la performance réalisée par rapport aux critères prédéfinis pour 2021, soit 50% liés à la croissance du chiffre d'affaires sur une base comparable* et 50% à la marge EBITDA.

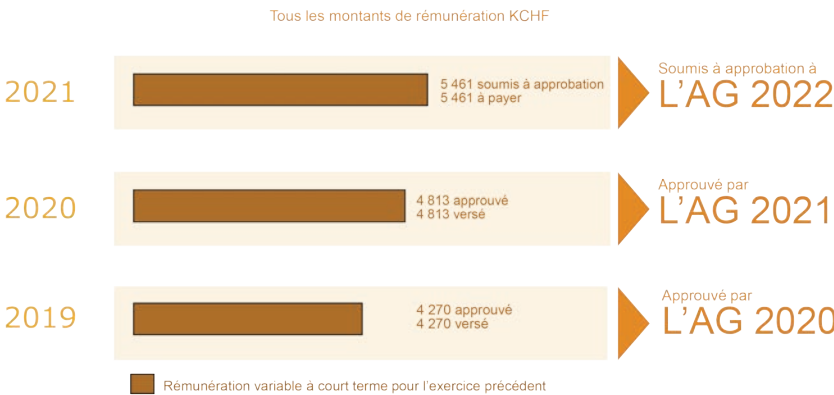
* Les montants indiqués sur une base comparable excluent les effets de change, les acquisitions et les cessions.

En 2021, Givaudan a enregistré à nouveau de très bons résultats financiers, la croissance des ventes sur une base comparable atteignant 7,1% et la marge EBITDA 22,2% (22,5% sur une base comparable). Ce résultat a permis de proposer 152% du montant cible au Directeur général et une moyenne de 153% aux autres membres du Comité exécutif.

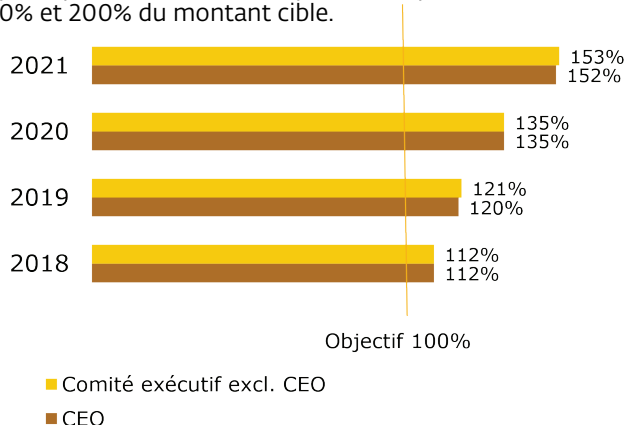
Pour plus d'informations sur le Plan de primes annuelles 2021, veuillez consulter le Rapport de rémunération (pages 22 à 39 de la version anglaise du Rapport sur la Gouvernance, la Rémunération et les Finances) : <https://www.givaudan.com/investors/financial-results/results-centre>.

L'augmentation de la rémunération variable à court terme pour l'exercice précédent (2021 par rapport à 2020) reflète une performance supérieure aux objectifs des primes annuelles en 2021, donnant lieu à une proposition de versement moyen de 153% du montant cible aux membres du Comité exécutif (réalisation moyenne en 2020: 135% du montant cible)

Le tableau ci-dessous montre le détail des montants des primes annuelles soumis à l'approbation des actionnaires depuis l'Assemblée générale 2019 et les montants effectivement versés ou à payer.



Le tableau ci-dessous résume l'historique des primes annuelles par rapport aux montants cibles pour 2021 et lors des quatre dernières années. Conformément à notre politique de rémunération pour cette période, le montant potentiel peut varier entre 0% et 200% du montant cible.



Rémunération fixe et rémunération variable à long terme (Plan d'octroi d'actions 2022 – «PSP») (point 6.2.2)

Le montant total de la rémunération fixe et de la rémunération variable à long terme du Comité exécutif pour l'exercice 2022 soumis à l'approbation à l'Assemblée générale cette année est de CHF 15 400 000 et comprend, à titre indicatif :

1. une rémunération fixe n'excédant pas CHF 6 900 000, incluant le salaire de base, des prestations de retraite et d'autres avantages ; et
2. des unités d'actions attribuées sous condition de performance (PSP).

Le montant maximum de la rémunération fixe et de la rémunération variable à long terme soumis pour approbation est identique au montant approuvé l'année précédente. Ce montant représente la rémunération fixe et la rémunération variable à long terme pour sept membres du Comité exécutif (nombre inchangé par rapport à 2021).

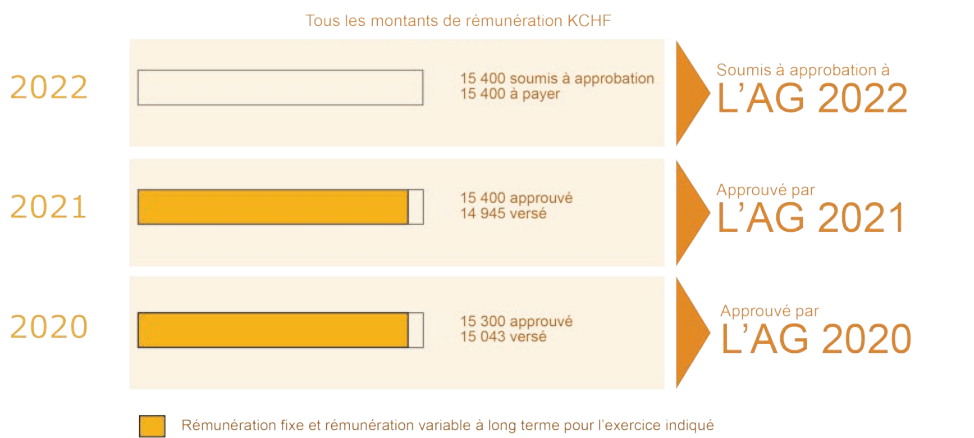
Les primes PSP représentent toujours une part importante (45%) de la rémunération totale des membres du Comité exécutif, une pratique qui renforce l'importance qu'accorde Givaudan à la performance à long terme.

La valeur des unités PSP octroyées en 2022 est calculée selon les normes IFRS, en fonction des critères de réalisation d'une performance cible et sans appliquer de réduction pour la période d'acquisition des droits (vesting) de trois ans. Le montant versé à la date d'acquisition des droits (vesting) peut varier en fonction de la fluctuation du cours des actions et de la performance réalisée par rapport aux critères prédéfinis qui peut se situer entre 0% et 200% du montant cible.

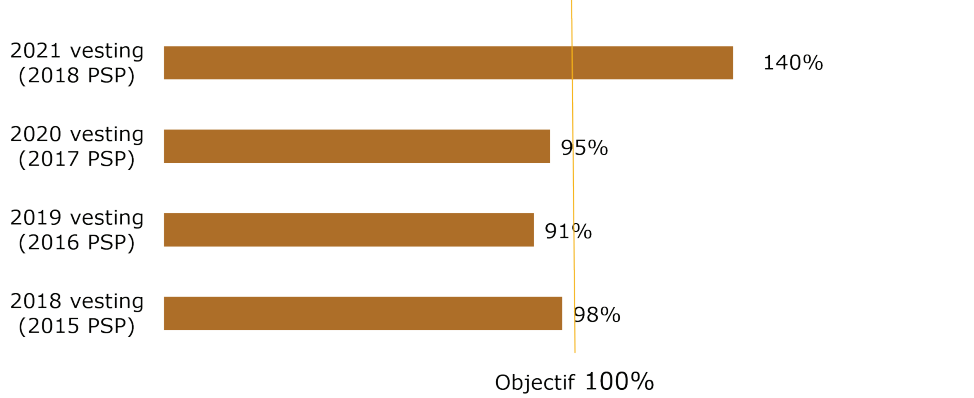
A la date d'acquisition des droits (vesting), trois ans après l'octroi, la performance peut varier de 0% à 200% en fonction des objectifs prédéfinis, avec pour effet l'attribution de zéro à deux actions Givaudan par unité d'action liée à la performance. Le PSP 2018 a été versé le 15 avril 2021 à un taux de 140% du montant cible. Ce résultat reflète une performance supérieure aux objectifs de flux de trésorerie et de croissance relative des ventes.

Pour plus d'informations sur le PSP, veuillez consulter le Rapport de rémunération (pages 22 à 39 de la version anglaise du Rapport sur la Gouvernance, la Rémunération et les Finances) : <https://www.givaudan.com/investors/financial-results/results-centre>.

Le tableau suivant présente le detail des montants des rémunérations fixe et variable à long terme soumis à l'approbation des actionnaires depuis l'Assemblée générale 2019 et les montants effectivement versés ou à payer.



Le tableau ci-dessous résume l'historique de la performance du PSP par rapport aux objectifs définis lors des quatre dernières années. Conformément à notre politique de rémunération pour cette période, le montant peut varier entre 0% et 200% du montant cible.



Annexe 2

Inscription électronique et délégation de pouvoirs via www.gvote.ch, la plateforme dédiée aux actionnaires

Chère actionnaire, cher actionnaire,

Compte tenu du développement de la situation de la pandémie COVID-19, l'Assemblée générale aura lieu sans participation physique des actionnaires selon l'article 27 de l'Ordonnance 3 du Conseil fédéral suisse.

Suite à l'Ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb) du 20 novembre 2013, il est prévu notamment que les actionnaires puissent pouvoir voter "à distance" par voie électronique.

Par conséquent, vous avez la possibilité d'utiliser la plateforme gvote dédiée aux actionnaires. En cas de délégation des pouvoirs au représentant indépendant, vous avez la possibilité de lui transmettre des instructions précises.

Si vous ne souhaitez pas utiliser gvote, nous vous prions d'ignorer le présent courrier.

Si vous souhaitez utiliser gvote, veuillez suivre les étapes suivantes :

1. Rendez-vous sur le site Internet www.gvote.ch.
2. Vous êtes maintenant invité à saisir votre nom d'utilisateur et votre mot de passe. Vous les trouverez sur votre formulaire de procuration.
3. Acceptez les conditions d'utilisation.
4. Vous pouvez maintenant autoriser le représentant indépendant à exercer vos droits de vote en cliquant sur « Attribution d'une procuration ».
5. Sélectionnez le représentant indépendant pour accéder aux instructions de vote.
6. Saisissez vos instructions de vote et cliquez sur « Confirmer la sélection », puis sur « Je confirme mon action » pour enregistrer votre sélection.

Remarque importante :

Il est possible de transmettre des instructions et de déléguer des pouvoirs au titre de l'assemblée générale 2022 jusqu'au 22 mars 2022, à 23h59, au plus tard. Si vous transmettez des instructions au représentant indépendant aussi bien par voie électronique sur gvote que par écrit, seules les instructions électroniques seront prises en compte.

Pour toute question, n'hésitez pas à vous adresser à Computershare Schweiz SA, l'exploitante du portail en ligne, par e-mail à l'adresse business.support@computershare.ch ou par téléphone au numéro +41 62 205 77 50 (du lundi au vendredi de 9h00 à 16h00).

Givaudan SA
Pour plus d'informations,
veuillez appeler le:
+41 62 205 7750



Givaudan
Human by nature